

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/CHN/15  
26 juillet 2005

(05-3354)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## PROCESSUS D'ENREGISTREMENT DES FOURNISSEURS ÉTRANGERS DE DÉBRIS ET DE DÉCHETS

### Question des ÉTATS-UNIS à la CHINE<sup>1</sup>

La communication ci-après, datée du 19 juillet 2005, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

---

En décembre 2003, l'Administration chinoise pour le contrôle de la qualité, l'inspection et le contrôle sanitaire (AQSIQ) a publié un avis obligeant tous les fournisseurs étrangers de débris et de déchets à s'enregistrer au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2004, puis elle a reporté ce délai au 1<sup>er</sup> août. Bien que les règles détaillées en matière d'enregistrement et de qualification n'aient été publiées qu'en mai 2004, les entreprises qui n'ont pas respecté le délai se sont vu refuser l'autorisation d'importer des débris et des déchets en Chine.

Selon les renseignements dont nous disposons, la Chine a approuvé environ 87 pour cent de toutes les demandes qu'elle avait reçues et elle a annoncé que les entreprises qui n'avaient pas obtenu d'autorisation pourraient présenter une nouvelle demande six mois plus tard. À ce jour, la Chine n'a toutefois pas rouvert officiellement le processus d'enregistrement. Ces règles pourraient être considérées comme une prescription en matière de licences d'importation *de facto* qui restreint actuellement l'accès des nouveaux fournisseurs au marché chinois.

- Quand la Chine rouvrira-t-elle officiellement le processus d'enregistrement pour les fournisseurs de débris et de déchets?

---

<sup>1</sup> Voir les points convenus au sujet des procédures d'examen des notifications (G/LIC/4).